



**Office de l'information  
sur le territoire**

Avenue de l'Université 5  
1014 Lausanne

Aux bureaux  
d'ingénieurs géomètres

---

Réf. : AHF/CFE

Lausanne, le 17 janvier 2011

**Bilan des dossiers de mutation 2007 à 2010**  
**Instructions pour les dossiers de mutation à envoyer à l'OIT**

---

Mesdames, Messieurs,

Pour donner suite à notre courrier du 6 décembre 2010, nous vous transmettons, ci-joint, **le bilan des dossiers de mutation** transmis à l'OIT durant l'année 2010. Pour vous permettre de suivre l'évolution quantitative et qualitative de vos dossiers, nous vous transmettons la statistique pour l'année 2010 avec sa nouvelle grille de dénombrement, accompagnée des résultats pour les années 2007 à 2009. Comme à l'accoutumée, nous nous limitons à vous transmettre les **résultats bruts** et nous vous laissons le soin de leur interprétation.

Pour votre information, l'OIT a traité en 2010 près de 2'700 dossiers de mutation avec plan, et près de 900 dossiers sans plan, ce qui représente le nombre le plus élevé jamais atteint à ce jour. Pour les mutations avec plan, le **taux de succès**, par bureau, varie entre 9% et 90%, alors que la moyenne générale pour l'ensemble des dossiers traités est remontée à 75%. Ce résultat est particulièrement encourageant et nous tenons à souligner l'effort d'adaptation de la part de la profession à MD.01-MO.VD.

De manière à **optimiser le traitement** de vos dossiers par notre Office, et dans la mesure où vous nous envoyez quotidiennement un grand nombre de courriels contenant soit des fichiers points, soit des fichiers Interlis pour la mise à jour de la BDCO, nous vous prions de porter une attention particulière aux instructions ci-après.

L'identification de ces fichiers dans notre boîte aux lettres électronique est souvent ardue, l'identifiant électronique du bureau ne correspondant pas toujours à sa raison sociale. Partant de cette constatation, nous vous demandons de n'indiquer que le N° Cendo du dossier dans la rubrique « Objet » et de nommer les fichiers avec ce même numéro, conformément à la norme 2694 à appliquer par analogie pour les fichiers ptp.

Exemples de noms de fichiers (compressés .zip !) pour le N°Cendo 12-10-123 :

- 012100123.ptp
- 012100123\_NE.itf (fichiers interlis)
- 012100123.log (fichiers log du checker)
- 012100123.dwg (enregistré en version 2004).

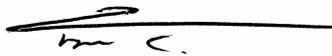
D'autre part, si vous pouvez grouper vos dossiers papier dans vos envois, nous vous prions de ne pas en faire autant pour les fichiers informatiques. En effet, compte tenu du cheminement des dossiers et du nombre de personnes impliquées dans leur traitement au sein de notre Office, vous ne devez traiter qu'un seul dossier Cendo par courriel.

Nous profitons encore de ce courrier pour rappeler d'autres règles importantes :

- Ne pas laisser de ligne vide, ni à l'intérieur, ni à la fin du fichier ptp.
- Concernant les extractions Interlis pour mise à jour automatisée de la BDCO, respecter le délai de traitement par le GOP de trois semaines. De plus, une extraction doit donner lieu à une seule mutation.
- Pour les mutations automatisées dans le format Interlis, indiquer le terme « commande » dans la rubrique objet, afin que votre extraction soit traitée rapidement.
- Figurer les points à modifier et à supprimer sur la liste de coordonnées et dans le fichier ptp.
- Porter une attention particulière à la création du fichier ptp pour éviter des différences entre la liste de coordonnées et ce fichier.
- Eviter d'envoyer des fichiers avant votre contrôle final.

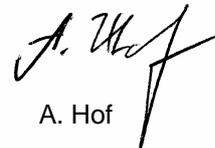
Nous vous remercions de transmettre ces informations aux personnes concernées dans vos bureaux et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le géomètre cantonal



C. Favre

Le responsable de la mensuration



A. Hof

**Annexe**

- mentionnée